

Mémo de rentrée

Chers parents, pour cette nouvelle rentrée veuillez noter :

 **Que les locaux de la garderie sont désormais situés impasse du Cormelet**

- **Les familles séparées qui le souhaitent peuvent mettre en place une gestion différenciée des services périscolaires en fonction du calendrier de garde alternée :**



Pour cela, veuillez adresser un courrier individuel/ ou commun signé de chaque parent indiquant le calendrier précis de garde et le mode de facturation que vous souhaitez mettre en place pour l'année scolaire 2023-2024.

Les courriers peuvent être soit déposés à la mairie soit directement sur le portail famille en pièce justificative / enfant / courrier Garde alternée.

Vous devez refaire une demande tous les ans même si elle est à l'identique de l'année passée.

- **Comme à chaque rentrée, les tarifs des services périscolaires évoluent ! nous vous invitons à les consulter sur le règlement des services périscolaires.**



NB ! Le tarif de la cantine est calculé en fonction du quotient familial

Pensez à transmettre votre attestation de QF de la CAF via le portail famille dès le mois de septembre 2023

- **Les conditions de réservation changent elles-aussi : à compter de septembre 2023 les familles débitrices ne pourront plus effectuer de réservations**



Pour ne pas risquer de ne pas avoir accès aux services périscolaires, et pour plus de tranquillité vous pouvez opter pour le prélèvement automatique

Pour cela, veuillez transmettre votre RIB/IBAN via le portail famille

